

[View this email in your browser](#)

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Juin 2024

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Bonjour << Test First Name >>!

Bienvenue dans Just Reparation notre concentré d'actualités sur les mesures de réparation organisées par l'équipe légale de REDRESS. Cette édition s'intéresse aux mesures de réparation accordées aux victimes de disparitions forcées à El Salvador, au manque de modalités pour les victimes de crimes contre la communauté LGBTQIA+ à Azerbaïdjan, à la cérémonie de la CPI pour marquer la fin de la mise en œuvre des réparations dans l'affaire Katanga en RDC, à la mise en œuvre des mesures de réparation pour recrutement forcé au Paraguay, et aux expériences de nos partenaires se battant pour obtenir des modalités de réparation pour torture discriminatoire au Pérou.

Alors que nous publions notre troisième numéro, veuillez nous aider à évaluer notre travail et à nous améliorer en répondant à notre enquête ou en contactant notre conseiller juridique à l'adresse Alejandro@redress.org.

[Aidez-nous à améliorer le bulletin](#)

GRANDES HISTOIRES



SALVADOR

La Cour interaméricaine des droits de l'homme ordonne des mesures de réparation pour les victimes de disparition forcée

Le 16 mai 2024, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CourIDH) a rendu sa décision sur l'affaire *Cuéllar Sandoval y Otros v El Salvador* dans laquelle elle reconnaissait l'État comme responsable de la disparition forcée de trois personnes lors d'un conflit interne armé dans le Salvador entre 1980 et 1991. Étant donné que la disparition de l'une des victimes était reliée à son travail pour les droits de l'homme en tant que secrétaire d'un bureau d'aide juridique durant le conflit, la CourIDH a reconnu l'état comme coupable d'avoir violer le droit de défendre les droits de l'homme.

La CourIDH a ordonné au Salvador de fournir des modalités de réparation intégrales qui comprennent :

- Poursuivre les enquêtes criminelles pour déterminer ce qu'il s'est passé et pour identifier, poursuivre en justice et punir les responsables tout en s'assurant de la participation des victimes ou de leurs familles dans le processus.
- Fournir des mesures de réadaptation et de compensation aux victimes et à leurs familles.
- Modifier le « monument de la mémoire et de la vérité » pour enregistrer les noms des victimes et les dates de leurs disparitions.
- S'assurer que les enquêtes sur les disparitions forcées sont sensibles à l'élément du genre, y compris lors la formation des fonctionnaires publiques et de justice ainsi que des forces de sécurité.

[En savoir plus](#)



LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La cérémonie marque la fin de la mise en œuvre des ordres de réparations imposées par la CPI dans l'affaire Katanga

Le 24 avril 2024, la Cour pénale internationale (CPI) et le fonds au profit des victimes (FPV), avec le soutien de plusieurs missions diplomatiques et du gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), a organisé une cérémonie avec environ 200 victimes pour marquer la fin de la mise en œuvre des réparations ordonnées par la CPI dans l'affaire [Katanga](#).

En 2018, la CPI a confirmé des ordres de réparations pour fournir une compensation individuelle symbolique et des mesures de réparation collectives pour les victimes de crimes de guerre (meurtre, attaque sur la population civile, destruction de biens et pillage) et de crimes contre l'humanité (meurtre) pour lesquels Germain Katanga a été condamné.

Le processus de mise en œuvre comprend des paiements individuels de 250 dollars américains en tant que réparation symbolique, ainsi que des mesures de soutien éducatif ou au logement par exemple. Le programme de réparation « mis en œuvre dans l'affaire Katanga a profité à des personnes qui ont perdu des membres de leur famille, subi un préjudice physique et psychologique, et perdu leur maison, leurs biens et leur bétail du fait de l'attaque lancée le 24 février 2003 contre le village de Bogoro dans la province de l'Ituri pour laquelle la CPI a reconnu la responsabilité de Germain Katanga en tant que complice ».

Comme mis en avant par le Président de la CPI durant la cérémonie, ceci marque la première mise en œuvre intégrale d'ordres de réparation par la CPI et représente une étape historique pour le système du Statut de Rome.

[En savoir plus](#)



AZERBAÏJAN

La Cour européenne des droits de l'homme ignore les appels de victimes LGBTQIA+ pour des mesures de réparation

En avril 2024, REDRESS a reçu des nouvelles de la [décision](#) de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a accepté la résolution unilatérale d'Azerbaïdjan sur une affaire amenée par des membres de la communauté LGBTQIA+ malgré l'argumentation des victimes comme quoi la résolution échoue à fournir des réparations adéquates.

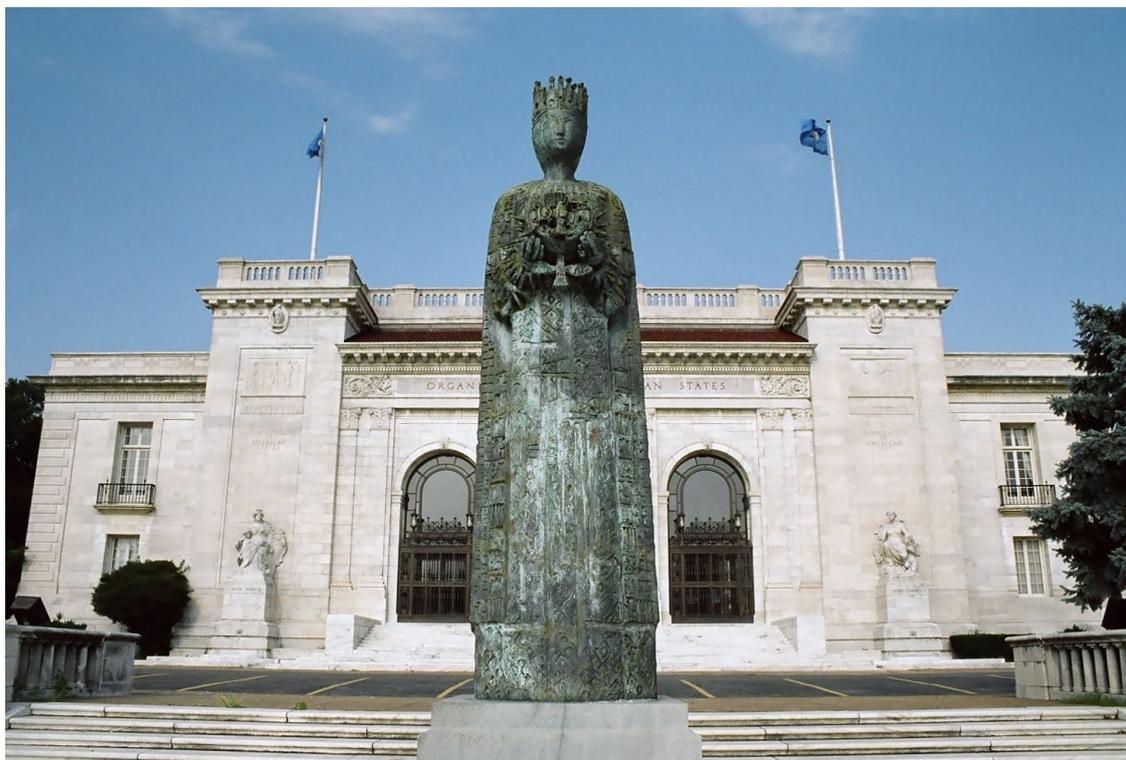
L'affaire concerne 25 personnes de la partie requérante qui étaient sujets à des détentions arbitraires, un mauvais traitement et des examens médicaux forcés en détention dans le contexte de descentes de police à Baku en septembre 2017, dans le cadre de la répression de la prostitution.

Après l'échec de négociations d'un accord, le gouvernement a proposé une « déclaration unilatérale » demandant le classement des affaires d'après les règles de la CEDH. La déclaration unilatérale d'Azerbaïdjan incluait une admission générale des violations et offrait des compensations.

Cependant, les victimes ont trouvé cela insuffisant. Ils trouvaient que l'admission manquait de spécificité, que la compensation était inadéquate, et que des enquêtes auraient dû être promises. Ils insistaient sur l'importance du fait qu'il s'agit du premier cas contre Azerbaïdjan regardant les droits LGBTQIA+ et que cela méritait une considération complète de la CEDH. Lors d'une [tierce intervention](#), REDRESS et d'autres organisations ont également insisté sur la pertinence d'aborder les sujets de torture et de mauvais traitement contre les personnes LGBTQIA+.

Malgré ces contestations et l'intervention de REDRESS, la CEDH a classé les affaires et a laissé passer une opportunité d'examiner rigoureusement les violations présumées et de fournir des réparations intégrales aux victimes.

[En savoir plus](#)



PARAGUAY

Un accord amical avec des mesures de réparation lors d'une affaire de recrutement militaire forcé a été mis en œuvre intégralement

Le 30 mai 2024, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a mis fin à la surveillance de la conformité des procédures dans l'affaire de *Pedro Antonio Centurión v Paraguay* dû à la mise en œuvre intégrale d'un accord amical qui a fourni des mesures de réparation. Cette affaire impliquait le recrutement forcé d'un enfant argentin de 13 ans par l'armée du Paraguay, ce qui a mené à la mort de l'enfant à la suite d'un « mépris militaire ». Les autorités du Paraguay ont échoué à enquêter proprement et engager des poursuites judiciaires pour ces événements.

L'accord amical, ratifié par la CIDH en novembre 2018, incluait une gamme de mesures de réparation telles que des paiements compensatoires, des excuses publiques et la reconnaissance de la responsabilité de l'État. Cela comprenait également un soutien pour le logement, des mesures de réadaptation et des actes de satisfaction dont la commémoration et l'installation d'une plaque à cet effet parmi d'autres initiatives.

D'après la CIDH, l'État a implémenté de manière satisfaisante les mesures mentionnées ci-dessus et a mis fin à la phase de supervision. La CIDH a également félicité les efforts des partis durant les négociations et la période de surveillance.

[En savoir plus](#)

AUTRES HISTOIRES

ESTONIE

Le parlement estonien soutient l'utilisation d'actifs russes gelés pour aider l'Ukraine

[En savoir plus](#)



LE COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Cette section est dédiée au partage de perspectives, de progrès et d'observations d'avocats et d'avocates, d'activistes, de personnes ayant survécu et de toute personne engagée dans le domaine des mesures de réparation. Si vous souhaitez partager quelque chose ici, nous vous encourageons vivement à soumettre vos contributions d'ici le 30 juin 2024 à alejandro@redress.org. Vos expériences et observations contribuent de manière inestimable à l'enrichissement de la sensibilisation collective et à un environnement facilitant un dialogue significatif dans la communauté de pratique des modalités de réparation.

Expérience en matière de litiges dans l'affaire de Azul Rojas Marín

Edith Arenaza, Conseillère en litige, Promsex

La déclaration d'Azul en tant que victime de violations des droits de l'homme a été cruciale dans l'obtention de justice auprès du système de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. La participation d'Azul via vidéo conférence lors de l'audience publique devant la CourIDH pendant l'examen de son affaire a contribué à rendre celle-ci plus humaine en mettant un visage sur la violence dont elle a souffert.



De plus, son implication dans le processus a permis aux juges de la CourIDH de comprendre directement comment les violences ont impacté le projet de vie d'Azul et quelles mesures de réparation seraient le plus adaptées à son cas.

La participation d'Azul lors de l'étape de la mise en œuvre était également importante. Son implication dans les réunions avec les autorités nationales et la supervision des audiences devant la CourIDH a mis en avant le manque

d'actions par l'État et les obstacles liés à la mise en œuvre des modalités de réparation.

Depuis sa participation dans les procédures régionales et nationales, Azul a été largement considérée comme défenseure des droits de l'homme compte tenu de son combat pour la justice et pour les mesures de réparation a contribué à l'avancée des standards des droits de l'homme nationaux et internationaux en faveur des personnes LGBTQIA+.

Il est important de noter que la participation d'Azul dans ces procédures a été volontaire et elle a été soutenue en continu par un psychologue, surtout lors des étapes les plus rudes de l'affaire. Le processus des litiges a été centré sur Azul en tant que survivante et s'est concentré sur ses besoins, le respect de ses décisions et la création d'outils psychologiques visés au renforcement de son estime de soi et de sa sécurité.

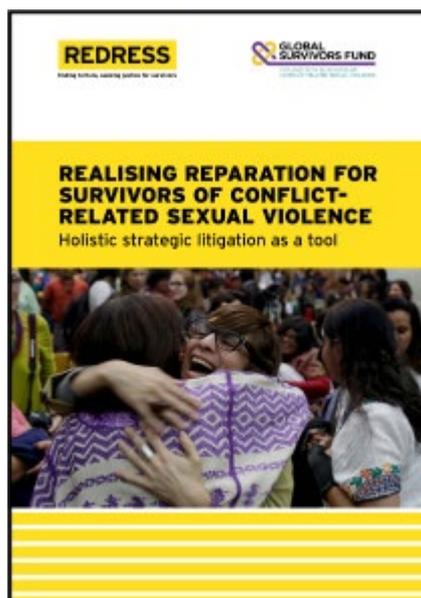
[En savoir plus](#)

LECTURE DU WEEKEND

Mettre en œuvre des mesures de réparation pour les personnes ayant survécu des violences sexuelles liées à des conflits

Par REDRESS

Les violences sexuelles liées à des conflits (CRSV) sont omniprésentes dans tous conflits armés, peu importe où ils se trouvent ou de quelle nature ils sont. Ce rapport décrit les défis principaux que toute personne ayant survécu et tout praticien rencontrent pour



obtenir des mesures de réparation. Il identifie ainsi que promeut également les bonnes pratiques afin de surmonter ces obstacles et assurer à toute personne ayant survécu qu'elle recevra bien des modalités de réparation. Ce rapport sera bientôt disponible en Français, Nepali et Espagnol.

[En savoir plus](#)

Mesures de réparation intégrales avec une approche basée sur le genre lors de contextes de justice transitionnelle

Par CIDH

Le Compendium présente le travail historique de la CIDH en ce qui concerne les mesures de réparation intégrales en contextes de justice transitionnelle. Cela met également en avant l'intensification de la discrimination et de la violence contre les femmes dans des contextes de conflits armés, autoritaires et dictatoriaux qui nécessitent d'adopter une approche sensible au genre dans les mesures de justice



transitionnelle à la suite de ces scénarios.

[Lire le livre](#)

Merci d'avoir lu, on se retrouve le mois prochain !

Regardez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, veuillez-vous inscrire [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | info@redress.org

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)